

Fiche de Sécurité

Produit :

Sulfure d'hydrogène

Page :1/6

N° FDS : 073

Version : 2.03

Date : 10/10/2002

Date de l'édition précédente: 25/08/1994

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

N°FDS	073
Nom du produit	Sulfure d'hydrogène
Formule chimique	H2S
Identification de la société	Voir le haut ou le bas de page.
Numéro de téléphone d'urgence	Voir le haut ou bas de page.

2 COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/Preparation	Substance.
Composants/Impuretés	Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.
N° CAS	07783-06-4
N° CE (EINECS)	231-977-3

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Identification des dangers	Gaz liquéfié. Extrêmement inflammable. Très toxique par inhalation.
----------------------------	---

4 PREMIERS SECOURS

Inhalation	Très toxique par inhalation. Peut causer des effets nuisibles sur le système nerveux central, le métabolisme et l'appareil gastro-intestinal. L'exposition prolongée à de faibles concentrations peut entraîner un oedème pulmonaire. Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome. Laisser la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.
Ingestion	L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques spécifiques	L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.
Produits de combustion dangereux	En cas d'incendie la décomposition thermique peut conduire aux fumées toxiques et/ou corrosives suivantes :
	Dioxyde de soufre.
Agents d'extinction appropriés	Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.

Fiche de Sécurité

Produit :

Sulfure d'hydrogène

Page :2/6

N° FDS : 073

Version : 2.03

Date : 10/10/2002

Date de l'édition précédente: 25/08/1994

Méthodes spécifiques

Si possible, arrêter le débit gazeux.
S'éloigner du récipient et le refroidir avec de l'eau depuis un endroit protégé.
Ne pas éteindre une fuite de gaz enflammée, sauf si absolument nécessaire. Une réinflammation spontanée et explosive peut se produire. Eteindre les autres feux.

Equipements de protection spéciaux pour pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Evacuer la zone.
Eliminer les sources d'inflammation.
Assurer une ventilation d'air appropriée.
Porter un appareil respiratoire autonome pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.

Protection de l'environnement

Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
Essayer d'arrêter la fuite.

Méthodes de nettoyage

Ventiler la zone.
Maintenir la zone évacuée et débarrassée de toute source d'inflammation jusqu'à l'évaporation complète du liquide répandu (sol débarrassé de givre).

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation et stockage

S'assurer que l'équipement est convenablement mis à la terre.
Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.
Purger l'air de l'installation avant d'introduire le gaz.
Interdire les remontées de produits dans le récipient.
Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.
Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation (y compris de charges électrostatiques).
Entreposer à l'écart des gaz oxydants et des autres oxydants.
Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manipulation du récipient.
Entreposer le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition TLV(ACGIH)

10 ppm (2000 edition)

Fiche de Sécurité

Produit :

Sulfure d'hydrogène

Page :3/6

N° FDS : 073

Version : 2.03

Date : 10/10/2002

Date de l'édition précédente: 25/08/1994

Valeur limite d'exposition nationale	France: VLE: 10 ppm; VME: 5 ppm Allemagne: MAK: 10 ppm Grande-Bretagne: STEL: 15 ppm LTEL: 10 ppm (EH 40/97)
Protection personnelle	Assurer une ventilation appropriée. Disposer d'un vêtement de protection approprié résistant chimiquement prêt à l'usage en cas de nécessité. Ne pas fumer pendant la manipulation du produit. Disposer d'un appareil respiratoire autonome prêt à l'usage en cas de nécessité.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Poids moléculaire	34
Point de fusion	-86 °C
Point d'ébullition	-60.2 °C
Température critique	100 °C
Densité relative, gaz (air=1)	1.2
Densité relative, liquide (eau=1)	0.92
Pression de vapeur à 20°C	18.8 bar
Solubilité dans l'eau (mg/l)	3980 mg/l
Aspect/Couleur	Gaz incolore.
Odeur	Oeufs pourris. L'odeur peut persister. Difficilement détectable à l'odeur à concentration élevée.
Température d'autoinflammation	270 °C
Domaine d'inflammabilité	4,3-45,5
Autres données	Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier au niveau ou en-dessous du sol.

10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité et réactivité	Peut former un mélange explosif avec l'air. En présence d'eau entraîne une corrosion rapide de certains métaux. Peut réagir violemment avec les oxydants.
-------------------------	---

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Généralités	Détérioration du système nerveux central.
CL50/1h (ppm)	712 ppm

Fiche de Sécurité

Produit :

Sulfure d'hydrogène

Page :4/6

N° FDS : 073

Version : 2.03

Date : 10/10/2002

Date de l'édition précédente: 25/08/1994

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Généralités

Peut causer des changements de pH aux systèmes écologiques aqueux.
Dangereux pour l'eau potable.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Généralités

Eviter de rejeter à l'atmosphère.
Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
Les gaz toxiques et corrosifs produits par combustion doivent être lavés avant rejet à l'atmosphère.
Ne pas évacuer dans les endroits où il y a un risque de former un mélange explosif avec l'air. Le gaz rejeté doit être brûlé dans un brûleur approprié équipé d'un arrêt anti-retour de flamme.
Contacter le fournisseur si des instructions sont souhaitées.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Désignation officielle de transport

Sulfure d'hydrogène

Numéro UN

1053

Class/Div

2.3

Autres risques

2.1

Code de classification ADR/RID

2TF

N° de danger ADR/RID

263

Etiquetage ADR

Etiquette 2.3 : matière toxique.
Etiquette 2.1: gaz inflammable.

Autres informations relatives au transport

Eviter le transport dans des véhicules dont le compartiment de transport n'est pas séparé de la cabine de conduite.
S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.
Avant de transporter les récipients s'assurer qu'ils sont fermement arrimés et:
S'assurer que le robinet de bouteille est fermé et ne fuit pas.
S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet(quand il existe) est correctement mis en place.
S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

Fiche de Sécurité

Produit :

Sulfure d'hydrogène

Page :5/6

N° FDS : 073

Version : 2.03

Date : 10/10/2002

Date de l'édition précédente: 25/08/1994

Assurer une ventilation convenable.

Se conformer à la réglementation en vigueur.

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Numéro d'index de l'Annexe I de la Dir

67/548

016-001-00-4

Classification CE

F+;R12|T+;R26|N;R50

-Symboles

F+: Extrêmement inflammable.

T+: Très toxique.

N: Dangereux pour l'environnement.

-Phrases de risques

R12 Extrêmement inflammable.

R26 Très toxique par inhalation.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

-Phrases de sécurité

S9 Conserver le récipient dans un endroit convenablement ventilé.

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec ...
(produits appropriés à indiquer par le fabricant).

S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

16 AUTRES INFORMATIONS

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques d'inflammabilité.

Le contact avec le liquide peut causer des brûlures et gelures par le froid.

Les utilisateurs d'appareils respiratoires doivent être formés.

S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques de toxicité.

Avant d'utiliser ce produit pour une expérience ou un procédé nouveaux, examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en oeuvre.

Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

Fiche de Sécurité

Produit :

Sulfure d'hydrogène

Page :6/6

N° FDS : 073

Version : 2.03

Date : 10/10/2002

Date de l'édition précédente: 25/08/1994

La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément aux Directives Européennes en vigueur et est applicable à tous les pays qui ont traduit les Directives dans leur droit national.

Fin du document.

Nombre de pages :6